

Vous accompagne

Le SPAMAF publie et adresse à ses adhérents des **bulletins d'information trimestriels**, des fiches techniques et pratiques, des contrats de travail...

Il vous offre une **assurance juridique** et vous propose une **assurance professionnelle** en cas de besoin.

À votre écoute

Le SPAMAF dispose d'un **réfèrent par région** qui vous informe, vous conseille et vous guide en cas de problème. Ces référents sont à votre écoute grâce à une permanence téléphonique mise à votre disposition.

Proche de vous

Un **congrès annuel** est organisé pour tous les adhérents du SPAMAF.

Il fixe les **nouvelles orientations** du syndicat et désigne les membres du conseil d'administration.

Se préoccupe de votre avenir

Grâce à un accord de branche professionnelle, signé par le SPAMAF vous avez accès à des **formations** adaptées aux spécificités de votre métier par le biais de la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**. Ces formations sont **entièrement financées** dans le cadre du **Compte Personnel de Formation (CPF)**.

ELECTIONS TPE 2016

VOTEZ

SPAMAF

Elections TPE du 28 novembre au 12 décembre 2016

Ce vote est essentiel !



Syndicat professionnel dédié aux assistants maternels et assistants familiaux. Nous sommes auprès de vous chaque jour, pour défendre vos droits et faire reconnaître vos professions.

Le SPAMAF est à votre disposition depuis presque **30 ans**, nos 32 délégués bénévoles répondent à vos questions, vous accompagnent dans votre profession, interviennent en cas de litige.

Le SPAMAF regroupe toutes les catégories d'assistants maternels et familiaux de la Métropole et des DOM :

- ✓ Assistant maternel employé par des particuliers
- ✓ Assistant maternel employé par les crèches qu'elles soient municipales ou gérées par des personnes morales de droit privé
- ✓ Assistant familial thérapeutique employé par un établissement public de santé
- ✓ Assistant familial employé par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par des établissements de droit privé et hospitaliers

Notre professionnalisme est à votre écoute

- ➔ Sur le droit du travail en vigueur
- ➔ Sur la convention collective
- ➔ Sur la politique de la petite enfance en siégeant au sein :
 - ✓ des Commissions Consultatives Paritaires Départementales
 - ✓ des Commissions Départementales des services aux Familles

Le SPAMAF a obtenu sa représentativité en **2002** et ainsi a pu négocier la Convention Collective Nationale des Assistants Maternels du Particulier Employeur. A ce titre, nous sommes consultés par les différentes instances dès que des lois ou décrets sont en préparation.

Nous voulons continuer à faire avancer vos droits sociaux en négociant :

- ➔ La revalorisation du tarif horaire minimum garanti actuel
- ➔ La création d'un fonds de garantie du paiement des salaires
- ➔ Continuer de travailler sur la mise en place de la médecine du travail
- ➔ Améliorer l'accès à la formation continue, la facilitation ayant été assouplie
- ➔ Poursuivre la remise à jour de la CCN.
- ➔ Améliorer la condition des assistants maternels de crèches familiales
- ➔ Améliorer la condition des assistants familiaux

Nous devons obtenir au moins 8 % des votes, au niveau de la branche, sans quoi le SPAMAF ne sera plus consulté lors des négociations.

Par votre militantisme et votre soutien, **en votant pour le SPAMAF**, vous nous aiderez à rester acteur de votre profession, que nous connaissons bien, puisque c'est la nôtre, et vous nous permettrez de continuer à vous aider.

Votez SPAMAF et faites Voter SPAMAF

Qui Sommes-nous ?

Créé en 1988, par des assistants maternels et des assistants familiaux, le SPAMAF est le Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux, qui a pour but l'étude et la défense des travailleurs de la profession.

Adhérez au SPAMAF

ET RETROUVEZ TOUS NOS AVANTAGES :

Réduisez vos impôts grâce au reçu fiscal de la cotisation. Recevez pour chaque nouvelle adhésion la Convention Collective Nationale (CCN) et les derniers textes de lois, décrets et arrêtés, un contrat de travail et d'accueil ...

AINSI QUE TOUS NOS SERVICES :

→ *Site Internet* : www.assistante-maternelle.org

→ *Deux forums de discussion sur le site* :

- Tout public
- réservé à nos adhérents

→ *Mise à disposition de différents logiciels de calcul de mensualisation, impôt, congés payés, retenue sur salaire, régularisation, bulletin de salaire, etc.*

→ *Informations mise à jour dans nos fiches techniques*

→ *Protection juridique (comprise dans l'adhésion)*

→ *Assurances* : responsabilité civile, garantie dommages aux biens, décès-invalidité

→ *Un bulletin d'information chaque trimestre (L'édito, Brèves, fiches techniques, compte rendu du congrès, fiches techniques, fiches pratiques ...)*

→ *Des réunions d'informations sur la convention collective*